

CONVENTION

Entre

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, établissement sous la loi tunisienne, ci-après dénommée l'ENIM, domiciliée à avenue IBN EL JAZZAR Monastir 5019, Tunisie, représentée par son directeur, Monsieur Mondher ZIDI

et

CENTRALESUPELEC Grand Etablissement sous la loi française, Membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, ci-après dénommée CS, domiciliée 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette, France, représentée par son directeur, Monsieur Romain Soubeyran

ci-après dénommées conjointement Les Parties

Alors que les Parties

Sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau reconnus internationalement dans les domaines de la formation et de la recherche en Sciences de l'Ingénieur et des Technologies, ainsi que de leur Management,

sont des établissements dédiés à la formation des futurs professionnels d'entreprises et d'organisations, privées et publiques, connectés sur la Société du XXIème siècle et de ses défis,

ont développé des relations durables de coopération qu'ils souhaitent prolonger et développer.

Alors que CS est membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, créée au 29 Décembre 2014, regroupant sur le plateau de Saclay 14 établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche, listés en annexe 1.

Alors que l'Université Paris-Saclay délivre au nom de ses membres opérateurs les Diplômes Nationaux de Master et de Doctorat,

Alors que CS dispose par ailleurs d'un campus à Rennes et d'un campus à Metz, et y opère des formations de Master et Doctorat dans le cadre de l'Université de Rennes et de l'Université de Lorraine,

la présente convention a pour objet de préciser les modalités de mobilités d'élèves-ingénieurs entre les Parties.

Il est convenu entre les Parties ce qui suit :

Article 1 : Candidature

Après sélection par l'ENIM, les étudiants inscrits à la deuxième année de la formation d'ingénieurs en Génie Mécanique de l'ENIM peuvent candidater à suivre un programme de deuxième année de Master de l'Université Paris-Saclay dont CS est référent, de l'Université de Rennes ou de l'Université de Lorraine (liste en Annexe 2). L'ENIM et CS ont une tradition d'échange concernant le master Ingénierie des Systèmes Complexes ISC (avec le M2 « Management de Chaîne Logistique et Opérations » MACLO, le M2 « Sciences de la Conception et des Systèmes » SCS, le M2 « Risk and Resilience Engineering and Management » RREM) qu'il est souhaitable de poursuivre au travers de la présente convention, même si d'autres possibilités de choix sont offertes aux étudiants de l'ENIM.

La procédure d'admission restera en conformité avec les procédures établies pour chaque Master considéré.

Article 2 : Durée

Un étudiant de l'ENIM admis par le jury du Master considéré effectuera sa scolarité principalement à CS mais aussi chez les partenaires du Master selon le calendrier universitaire du Master. Le stage de fin d'étude devra avoir une durée de 3 à 4 mois.

Article 3 : Inscription et Frais de scolarité

Les étudiants sélectionnés pour le programme s'inscrivent à CS et à l'ENIM. Ils doivent donc procéder aux formalités d'inscription auprès des deux Parties selon leur procédure et calendrier respectifs.

Les étudiants sélectionnés devront s'acquitter de frais de scolarité à CS pour les programmes de Master Nationaux et Internationaux. Les tarifs 2020-2021 sont rappelés en Annexe 3 pour information.

En raison de la relation de collaboration liant les parties, CS accepte de réduire ses frais de scolarité pour ses programmes de Master Internationaux dont elle est référente, lorsque ceux-ci sont supérieurs aux frais applicables de son cursus ingénieur, au même niveau que ceux-ci. Les tarifs différenciés et révisables annuellement sont présentés en annexe 3.

Dans tous les cas, les étudiants devront s'acquitter des frais d'assurance, de logement et de services annexes (badge, accès bibliothèque...). Ils seront par contre totalement exonérés des frais de l'inscription à l'ENIM.

Article 4 : Nombre

Le nombre d'étudiants de l'ENIM qui seront retenus dans ce cadre sera limité à six (6) par année scolaire.

Article 5 : Diplôme

Sous condition de succès des étudiants, ce programme délivre à l'issue de la formation le diplôme national de Master de l'Université Paris-Saclay, respectivement de Rennes ou de Lorraine.

Le diplôme national d'ingénieur de l'ENIM est aussi délivré sous condition de succès au diplôme de Master français et conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Echec

En cas d'échec, les étudiants de l'ENIM seront soumis aux mêmes règles que les étudiants engagés dans le Master considéré. Ils devront ainsi passer les rattrapages et se conformer aux exigences des commissions d'évaluation.

En cas d'abandon du programme, les étudiants de l'ENIM pourront ré-intégrer l'ENIM en dernière année.

Article 7 : Règlement des études

Durant leur scolarité à CS, les étudiants sont soumis au règlement des études de CS. Notamment, ils s'engagent à suivre intégralement les enseignements et à se soumettre aux contrôles et examens institutionnels.

Article 8 : Notes et Relevés

CS s'engage à communiquer l'ensemble des résultats pédagogiques, le rapport de stage et le compte rendu de la soutenance du stage de fin d'études au Directeur des études de l'ENIM en vue de la délivrance du diplôme de l'ENIM.

Article 9 : Logement

CS proposera aux étudiants retenus, dans la limite des places disponibles, des logements en résidences réservées aux étudiants Master.

Article 10 : Bourses

Pour aider les étudiants retenus à supporter les frais inhérents à la mobilité (frais de scolarité, frais de voyage, frais de séjour, frais de logement), CS présentera les systèmes de bourses possibles, notamment les bourses d'excellence de l'Université Paris-Saclay, et fera de son mieux pour soutenir les dossiers de candidature à ces bourses.

Article 11 : Autres Programmes

CS propose par ailleurs des formations de Spécialité (3^{ème} année de la formation ingénieur) sanctionnées par un diplôme d'établissement de Master of Science ainsi que des Semestres de formation en anglais valorisés par des Crédits.

Dans le cas d'un intérêt pour ces formations, l'ENIM et CS devront en fixer ensemble les termes et conditions dans le cadre d'un addendum à la présente convention.

Article 12 : Durée

La présente convention est signée pour trois (3) ans, à compter de sa date de signature et peut être renouvelée par écrit après évaluation par les Parties et conformément aux procédures en vigueur.

Article 13 : Modification, Litige et Résiliation

Toute modification ne peut intervenir que par avenant signé par les Parties. En cas de litige, les Parties s'engagent à œuvrer pour un accord à l'amiable. En cas de litige persistant, la résiliation ou la non reconduction de la présente convention sera engagée, si nécessaire sous l'arbitrage du tribunal compétent en France.

La résiliation par une des Parties devra être annoncée à l'autre partie par voie écrite six mois avant son entrée en vigueur. La résiliation n'a pas d'effet rétroactif sur les élève-ingénieurs déjà admis dans le programme.

Fait en deux exemplaires :

<p>A Monastir, Tunisie, le 08/16/2020</p> <p>Le Directeur de l'ENIM</p> <p>Moncher ZIDI</p>  	<p>A Gif-sur-Yvette, France, le 11/05/2020</p> <p>Le directeur des relations internationales CentraleSupélec</p>   <p>Marc ZOLVER</p>
---	--

Annexe 1

Membres de l'Université Paris-Saclay

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
Ecole CentraleSupélec (CentraleSupélec)
Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)
Institut des hautes études scientifiques (IHES)
Institut national de la recherche agronomique (INRA)
Institut national de la recherche en informatique et automatique (INRIA)
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
Institut d'optique graduate school (IOGS)
Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech (APT)
Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)
Université Paris-Sud (UPSud)
Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ)
Université d'Evry

Annexe 2

Liste des formations de Masters internationaux Paris-Saclay dont CS est référent

Enseignement en Anglais :

- M2 Advanced Materials Engineering
- M2 Nuclear Energy - Operations
- M2 Nuclear Energy - Decommissioning & Waste Management
- M2 Modélisation et Simulation en Mécanique des Structures et Systèmes Couplés
- M2 Decision support and business of intelligence (Erasmus Mundus)
- M2 Advance Wireless Communication Systems

Enseignement en Français :

Master mention ISC « Ingénierie des Systèmes Complexes »

- **M2 – MACLO - Management de Chaîne Logistique et Opérations**
- **M2 - SCS - Sciences de la Conception et des Systèmes**
- **M2 - RREM - Risk and Resilience Engineering and Management**

autres

- M2 Géo-mécanique : Ouvrages, Eau, réservoirs.

Liste des formations de Masters nationaux Paris-Saclay dont CS est référent

Enseignement en Français :

- M2 Sciences Thermiques
- M2 Procédés pour l'énergie
- M2 Mécanique, Aéronautique et Spatial

Liste des formations de Masters nationaux Université de Rennes

- M2 Systèmes embarqués

- M2 Micro-technologies, Architecture, Réseaux et Systèmes de communications
- M2 Science Informatique
- M2 Signal, Image, Système Embarqués, Automatique

Liste des formations de Masters nationaux Université de Metz

- M2 Mathématiques fondamentales et appliquées
- M2 Photonique et Optique pour les Matériaux
- M2 Informatique et décision
- M2 Interaction, Perception, Apprentissage, Connaissance
- M2 Logiciels : Méthodes Formelles et Ingénierie
- M2 Services, Sécurité des Systèmes et des Réseaux

Annexe 3

Frais de scolarité Applicables aux Programmes de CentraleSupélec en 2020-2021

Cycle ingénieur : 3500€/an pour les étudiants vérifiant l'une des conditions suivantes, 5900€/an sinon :

- être ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse;
- être enfant, conjoint ou partenaire d'un ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne;
- être bénéficiaire du statut de résident de longue durée dans un Etat de l'Union européenne ou être une personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie d'un tel statut;
- être bénéficiaire d'une carte de séjour temporaire et dépendant d'un foyer fiscal situé en France depuis au moins deux ans.

Année de Spécialité 3A : 15 000€/an.

Master internationaux : au minimum 6 000€/an (Erasmus Mundus 8 000€ et Nuclear Energy 12 000€ ou 8 000€).

Master nationaux : 256€/an.